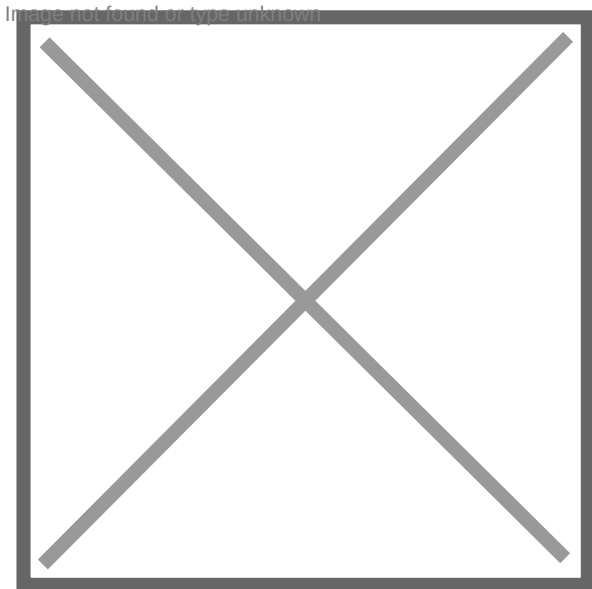




Titre de résident voyage enquête

Par **Nandaa**, le **02/11/2016** à **14:30**

Bonjour ,
Je suis brésilienne, mariée ça fait 4 ans avec un français et j ai deux enfants nés en France. Je suis arrivée ici comme étudiante et j ai eu plusieurs titres de séjour étudiante. Et puis mon mariage le titre de séjour est vie privé et famille. J étais fille au pair , nounou, quand étudiante et j ai tjr participé des projets en bénévolats en France. Parce que depuis que j ai des enfants j ai arrêté de travailler pour les garder jusqu'à ça rentré à l école. Mon mari a un bon emploi et assuré financièrement notre foyer.
J ai fait la première demande de la carte de séjour résidente la semaine dernière. J ai essayé faire un mois plus tôt mais la préfecture m a refusé et m a donné un rdv moins d une semaine de sa péremption. Moi je ne savais pas que la mairie fait une enquête pour tous les demander de ce titre. Le problème est que je vais voyager de début mars avec mes enfants à mon pays (mon mari va nous rejoindre à la fin de notre séjour) j ai appelé là maire pour savoir sur la date de l enquête et ils m ont dit que normalement sera en janvier.
Je ne peux pas annuler mon voyage.
Qu'est ce que je peux faire ou que conséquences peuvent m arriver si je pars?
Je vous remercie d'avance

Par **chris_idv**, le **05/11/2016** à **08:52**

Bonjour,
Avec un mari français solvable depuis 4 ans, un logement décent et des enfants français vous devriez à priori obtenir votre titre de résidence en France.
Néanmoins si vous n'avez pas de titre de séjour valide lors de votre passage aux contrôles douaniers français à votre retour en France vous serez refoulée, même si vous êtes accompagnée par votre mari et vos enfants français.
Faute de mieux annulez votre voyage si vous n'avez pas votre titre de séjour français avant votre départ.
Cordialement,